ville de **gradignan**

Mis en ligne le 14/09/2022

Services Techniques
6-Libertés publiques et pouvoir de police
6.1-Police municipale
Réf : 2022.371

# ARRETE MUNICIPAL
# REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT
## 2 allée Paul Gauguin

Le Maire de la Commune de GRADIGNAN (Gironde),

**VU** les articles L 2213-1 à L 2213-6 du Code général des Collectivités Territoriales, relatifs aux pouvoirs conférés aux Maires en matière de circulation et de stationnement,

**VU** le Code de la Voirie routière, Art. R 115-1 et suivants,

**VU** le Code de la Route, **VU** le Code Pénal.

**VU** la demande présentée par qui souhaite stationner une benne par Monsieur Picot Anthony 33290 PAREMPUYRE, au droit du n°2 allée Paul Gauguin à Gradignan,

**CONSIDERANT** qu'il appartient au Maire, dans un but de sécurité publique, de réglementer la circulation sur cette voie,

**A R R E T E**
==========

**ARTICLE 1er**

**Le 13 septembre 2022,** et l'entreprise missionnée sont autorisés à stationner une benne, au droit du n°2 allée Paul Gauguin (voie métropolitaine).

**ARTICLE 2**

Durant la période des travaux :

- La benne sera stationnée sur la chaussée côté pair,
- La chaussée sera rétrécie au droit du stationnement de la benne,
- Un cheminement piétonnier sera à préserver et à indiquer,
- Le nettoyage, balayage et la remise en état de la voirie, et trottoirs devront être réalisés.

**ARTICLE 3**

Toute contravention au présent arrêté, qui sera publié et affiché sur la benne sera constatée par un procès-verbal et poursuivie conformément à la loi.

**ARTICLE 4**

La présente autorisation fera l'objet du paiement d'une redevance, calculée conformément aux dispositions décidées par délibération du conseil municipal du 14 décembre 2020 revalorisée annuellement.

**ARTICLE 5**

Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Responsable de la DGEP4, Bordeaux Métropole,
-
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à GRADIGNAN, le 12 septembre 2022

P/Le Maire
L'Adjoint Délégué

MAIRIE DE GRADIGNAN (Gironde)

Gérard FABIA